

<p><b>D 22-134</b></p> <p><b>APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDEC ENERGIE POUR LA RÉALISATION D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX.</b></p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN et Didier FRAGASSI, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p>Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Élisabeth LEGRAND : pouvoir donné à Annie DUBOS Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Christian MASSON Antoine ARIF : pouvoir donné à Sylvia FLEURY Fabien DUPONT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Annie DUBOS présente aux membres du Conseil Municipal la convention de partenariat avec le SDEC ENERGIE pour la réalisation de deux audits énergétiques qui seront réalisés dans le cadre d'un marché public lancé par le SDEC ENERGIE (cf. document en pièce jointe).

En lien avec les démarches de transition énergétique, le syndicat propose de mutualiser la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine public des collectivités afin d'en minimiser les coûts et d'en optimiser la qualité.

L'objectif des audits énergétiques est de réaliser plusieurs scénarios de rénovation permettant à la collectivité de se positionner sur les travaux à réaliser et d'avoir les éléments techniques pour solliciter les partenaires financiers en vue de la constitution des dossiers des demandes des subventions.

L'audit se déroule en plusieurs étapes :

1. État des lieux avec visite du bâtiment
2. Énumération d'actions d'améliorations énergétiques
3. Élaboration de scénarios de réhabilitation avec une analyse financière

Les bâtiments concernés par la réalisation des audits sont la mairie/salle des fêtes, ainsi que le groupe scolaire conformément à l'article 1 de la convention.

Le montant des audits s'élève à 3 750,83 € TTC, subventionnés à hauteur de 3 049,46 € par le SDEC et un reste à charge pour la collectivité de 701,37 € conformément à l'article 8 de la présente convention.

La présente convention prendra effet après signature par les deux parties. Elle prendra fin après la restitution des audits et la libération des sommes dues par la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité de :

- Donner leur accord pour bénéficier des audits énergétiques ;
- Confier au SDEC ENERGIE le soin de réaliser l'ordre de service pour commander la réalisation des audits énergétiques ;
- Accepter de participer pour le montant de la cotisation définie ci-dessus,
- S'engager à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE,
- Autoriser le Maire à signer la convention et les pièces afférentes

Olivier COLIN,  
Maire.

